Principes directeurs de l’USS

A. Le plus grand et le plus important mouvement syndical de Suisse

Qui nous sommes

1. L’Union syndicale suisse (USS) réunit des femmes et des hommes qui ont décidé de participer activement à l’évolution du monde du travail et à l’organisation sociale et politique en Suisse comme en Europe. Nous constituons le mouvement syndical le plus grand et le plus important de ce pays.

2. Face à l’État, à la société et à l’économie, nous défendons les besoins et les revendications des travailleuses et des travailleurs, ainsi que des chômeuses et des chômeurs. Nous voulons améliorer la situation du marché du travail ainsi que les réglementations économiques et socio-politiques, dans les conventions collectives de travail (CCT) et pour les formes d’embauche relevant du droit public ; cela, dans l’intérêt des personnes qui exercent une activité lucrative et de celles qui en sont privées.

3. Nous œuvrons de manière autonome en vue d’atteindre nos objectifs et collaborons avec les partenaires que nous avons choisis. Nous participons activement au mouvement syndical européen et mondial.

4. Pour leur part, les syndicats défendent les revendications des travailleuses et des travailleurs et de leurs membres dans les diverses branches économiques, dans la perspective de façonner les rapports de travail. Les organes de l’USS prennent en main les revendications qui dépassent le cadre de ses diverses fédérations.

5. Nous sommes prêts à atteindre nos objectifs dans le cadre du partenariat social, pour autant que la partie adverse soit ouverte à la discussion et au compromis. Sur le plan politique, nous cherchons des solutions consensuelles ; quant à eux, les divers syndicats cherchent des solutions dans le cadre de CCT ou de décrets de droit public. Sur ces deux plans, nous sommes prêts à engager des conflits et capables de nous battre pour nos objectifs.

6. Par notre travail, nous voulons réaliser la liberté, l’égalité, la justice, la réduction des inégalités sociales et la solidarité.

B. Le marché renforce l’exclusion

Notre champ d’activité

7. Nous agissons au sein d’une société qui, grâce à ses importantes richesses culturelles et matérielles, pourrait garantir à tous les individus une vie dans la dignité sociale. Mais ces richesses - formation, travail rémunéré, revenu et fortune - sont inégalement réparties.

8. Le marché renforce ces inégalités. Sans le contrepoids de réglementations légales ou conventionnelles, il provoque l’exclusion d’un certain nombre de personnes. Ces dernières décennies, nous avons obtenu par la lutte nombre de ces réglementations qui compensent ces inégalités.

9. Au nom d’un marché sans entraves, il en est qui tentent de déréglementer les dispositions légales et conventionnelles régissant les conditions de travail et d’embauche, de même que les assurances sociales. Simultanément, des récessions économiques récurrentes entraînent une augmentation constante du chômage.

10. Le rythme toujours plus rapide de la mutation structurelle en cours impose toujours plus de mobilité et de flexibilité aux personnes qui exercent une activité lucrative et aux sans-emploi, alors que l’économie et l’État n’ont pas mis à disposition une protection et un soutien suffisants à cet égard.

11. Cette évolution a provoqué l’augmentation de la pauvreté, des conditions d’embauche et de vie précaires, des inégalités, de l’insécurité et du stress, en particulier au sein des groupes de la population faibles sur le marché de l’emploi, à savoir : les femmes, les étrangères et les étrangers, les personnes âgées et les jeunes. Cette situation nécessite un mouvement syndical fort.

C. Bâtisseuses et bâtisseurs de la société
Ce que les fédérations et les organes de l'USS veulent

12. Les fédérations de l'USS défendent les intérêts des membres des syndicats vis-à-vis des employeur(e)s, de leurs organisations ainsi que d'autres instances de branche ou d'entreprise.

13. Elles œuvrent en vue de conclure des accords dans le cadre de CCT ou de formes d'embauche relevant du droit public, accords qui régissent les conditions d'embauche et de travail de tous des groupes de travailleuses et travailleurs. Il s'agit en particulier de la réglementation globale des salaires, du temps de travail, de la protection contre les licenciements, de la protection de la santé et de la promotion de l'égalité de sexes, ainsi que de la participation et de la codécision.

14. Elles interviennent dans l'évolution des entreprises et des branches de leur secteur d'activité, à travers leurs revendications et leurs projets en matière de formation professionnelle et de politique économique.

15. Les organes de l'USS défendent, sur les plans politique et économique, les intérêts des travailleuses et des travailleurs ainsi que des chômeuses et des chômeurs, qui dépassent le cadre des fédérations. Nous nous engageons pour la diminution des inégalités sociales et pour des conditions-cadres politiques et conventionnelles équitables. Nous voulons que les salarié(e)s ne soient ni objets ni victimes, mais bâtisseuses et bâtisseurs de cette société.

16. Nos revendications principales sont les suivantes :

a) rétablir et assurer le plein emploi ;

b) assurer que tous les individus aient également part au travail rémunéré ;

c) mettre en place une économie sociale et maintenir les fondements naturels de la vie ;

d) améliorer la qualité de vie et le niveau de vie des travailleuses et des travailleurs, ainsi que des chômeuses et des chômeurs ;

e) promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la vie ;

f) réaliser l'égalité de traitement entre les étrangères et étrangers et les Suissesses et Suisses ;

g) préserver et développer la législation sociale et la protection des travailleuses et travailleurs ;

h) développer le droit du travail et promouvoir les CCT ;

i) mettre en place une formation professionnelle tournée vers l'avenir et le perfectionnement professionnel ;

j) développer les droits démocratiques de la population et ceux des travailleuses et des travailleurs dans les entreprises et les établissements ;

k) adhérer à l'Union européenne (UE) et développer sa dimension sociale.

D. Les décisions démocratiques
Comment nous sommes organisés

17. Les fédérations et organes interfédératifs aux niveaux suisse et cantonal constituent l'USS. Notre structure est démocratique. Elle s'appuie sur les travailleuses, travailleurs, chômeuses et chômeurs affiliés aux fédérations. Les membres des fédérations peuvent, à divers niveaux, participer aux activités et codécider. Ils influencent l'USS à travers leurs fédérations. Les activités sont portées par les membres et menées par des professionnels choisis, rémunérés ou non à cet effet.

18. Les fédérations défendent les intérêts spécifiques de leurs membres et des autres salarié(e)s de leurs branches. À cet effet, les fédérations cherchent à collaborer avec d'autres fédérations de l'USS.

19. Les organes cantonaux et nationaux de l'USS s'appuient sur la force de mobilisation des fédérations et de leurs sections. Au sein des organes de l'USS, les revendications qui dépassent le cadre des fédérations sont discutées, établies et leur réalisation est préparée. Les organes prennent leurs décisions en tenant compte des besoins particuliers des cantons, des régions linguistiques et des divers groupes de membres.

E. Ouverture, clarté et transparence
Nos relations mutuelles au sein de l'USS

20. Nous veillons à ce que nos relations mutuelles sur le plan interne soient empreintes d'ouverture, de clarté et de compréhension réciproque. Nous visons une transparence globale entre les fédérations et les organes de l'USS.

21. Nous informons de manière ciblée et en temps opportun.

22. Nous gérons nos conflits de manière ouverte et le plus objectivement possible. Nous considérons que les débats sont des moyens de parvenir à une opinion différenciée et de faire évoluer l'USS.

23. Nous collaborons dans toute la mesure du possible. Nous reconnaissons l'autonomie des fédérations et le caractère impératif des décisions prises par les organes de l'USS. À cet égard, nous sommes conscients du fait que nous nous trouvons au sein d'une évolution qui nous impose de dresser régulièrement des bilans et de procéder à des adaptations.

24. Nous veillons à ce qu'un échange efficace de connaissances ait lieu à tous les niveaux et dans toutes les directions. De ce fait, nous accordons une grande importance à la formation qui dépasse le cadre des fédérations. Elle est en effet une contribution importante à une culture vivante du débat. Elle constitue le lieu des débats et de la collaboration syndicale, un forum pour de nouvelles idées et pour le développement de la politique syndicale.

25. Finalement, notre activité se mesure à l'aune des objectifs de l'USS et des succès politiques rencontrés.

F. Recherche de solutions et aptitude à engager des conflits
Nos relations avec les autres

26. Nous aménageons nos relations vis-à-vis de l'extérieur de manière à trouver des solutions et en assumant nos responsabilités à l'égard de nos membres, ainsi que de tous les travailleuses et travailleurs et de tous les chômeuses et chômeurs.

27. Les fédérations recherchent le dialogue et le partenariat contractuel avec les organisations patronales de branche et les diverses entreprises. Dans la défense de leurs intérêts spécifiques, elles sont capables d'engager des conflits ou de mener des négociations.

28. Nous cherchons à collaborer sur certains thèmes avec d'autres organisations de travailleuses et de travailleurs et sommes ouverts à des coopérations obligeant les parties prenantes.

29. Nous cherchons le dialogue avec les groupements importants sur le plan politique ou social, pour autant que leurs valeurs fondamentales ne se soient pas en nette contradiction avec l'image que nous avons de nous-mêmes. Nous sommes ouverts à des actions communes sur certains thèmes.

30. Nous débattons ouvertement de nos divergences d'intérêts avec les organisations faîtières du patronat et de l'économie. Au niveau national et cantonal, nous cherchons simultanément le dialogue direct et un accord entre partenaires sociaux. Nous restons toutefois en mesure d'engager des conflits ouverts pour défendre nos revendications.

G. Des prestations de grande qualité
Quels sont les instruments de notre engagement et quels services offrons-nous ?

31. Les fédérations et les organes de l'USS fournissent des prestations de grande qualité. Ils mettent au point les bases nécessaires à leurs activités et misent, pour leur réalisation, sur la mobilisation de leurs membres et le passage aux négociations. Nous sommes toutefois en mesure de faire face à des débats difficiles et à réaliser nos objectifs à travers des conflits du travail.

32. De manière aussi coordonnée que possible et dans le cadre de coopérations entre elles, les fédérations fournissent à leurs membres des prestations supplémentaires en relation avec le monde du travail comme le perfectionnement professionnel, l'assurance-chômage et l'assurance-maladie, des informations et des conseils. À cela s'ajoutent d'autres offres comme, par exemple, d'autres prestations d'assurance ou en matière de vacances.

33. Nous considérons que la qualification de nos professionnels rémunérés ou non rémunérés constitue une importante contribution à un accomplissement de grande qualité de nos tâches.

34. Le Secrétariat de l'USS et l'Institut de formation syndicale de Suisse fournissent des prestations qui, en plus des fédérations de l'USS, sont aussi accessibles à d'autres personnes intéressées. Cela concerne en particulier les informations de base, des offres de formation, ainsi que la bibliothèque et le service de documentation.

H. Modifications de nos constantes
Comment nous évoluons

35. Nous voulons atteindre un niveau élevé de mobilisation et, simultanément, développer nos projets et nos revendications. Nous voulons stabiliser nos effectifs et retrouver une croissance de nos membres. Nous voulons à nouveau augmenter le nombre des rapports de travail soumis à des CCT et renforcer notre influence sur l'économie et la politique.

36. Nous sommes ouverts à l'adhésion de nouvelles fédérations et offrons à celles qui sont intéressées la possibilité de s'associer à nous. Nous visons à dépasser le cloisonnement entre les diverses fédérations. En vue d'atteindre des structures confédérales, nous soutenons le renforcement de la coopération entre les fédérations.

37. Du point de vue thématique comme de celui de la politique de l'organisation, nous soumettons régulièrement nos activités à un examen critique et adaptons nos revendications et structures internes aux réalités en perpétuelle mutation.